



MRC de
MARIA-CHAPDELAINE

25 ANS de services pour notre collectivité

Terres publiques intramunicipales



Mot du préfet

Après 25 ans de gestion des terres publiques intramunicipales, la MRC et ses partenaires sont fiers de la conservation et de la mise en valeur de ses forêts, des activités d'aménagement forestier qui s'y pratiquent et de l'utilisation intégrée de ce territoire, si important pour nous.

Suite à une mobilisation du milieu régional dans les années 1990 et à plusieurs années de négociation entre principalement les quatre MRC de la région et le ministère des Ressources naturelles de l'époque, naissait à titre de projet pilote ce que nous appelons aujourd'hui une convention de gestion territoriale. Celle-ci permettait la prise en charge de responsabilités en matière de gestion des forêts publiques et la délégation de pouvoir du gouvernement en matière de réglementation foncière. Encore une fois la région faisait œuvre de pionnière dans un modèle aujourd'hui répandu dans tout le Québec, d'une décentralisation de pouvoirs et responsabilités.



Ce territoire devait contribuer à la revitalisation, la consolidation et au développement socio-économique des communautés.

Au fil des années, le petit territoire que représentent les terres publiques intramunicipales a été le berceau de grandes retombées dans notre MRC. Nous sommes conscients que les activités forestières en milieu périurbain posent toujours un défi en termes de cohabitation avec les divers utilisateurs du territoire et nous avons su mettre en place une gestion qui a permis le respect et l'harmonie entre l'ensemble des usagers de ces terres. Nous sommes fiers d'être un modèle concret de gestion forestière, démontrant comment préserver et valoriser notre patrimoine naturel sur l'ensemble de notre territoire, incluant les TPI.

Notre approche proactive et notre engagement envers la durabilité ont favorisé des retombées positives pour les communautés locales et régionales, créant un équilibre harmonieux entre les besoins économiques, environnementaux et sociaux. Néanmoins, en tant que MRC, nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos relations avec les citoyens, la qualité de nos interventions, ainsi que la résilience des forêts que nous aménageons. Ce faisant, nous souhaitons contribuer à notre environnement, à notre collectivité et à l'économie locale de manière positive et durable.

Luc Simard
Préfet

Description du territoire

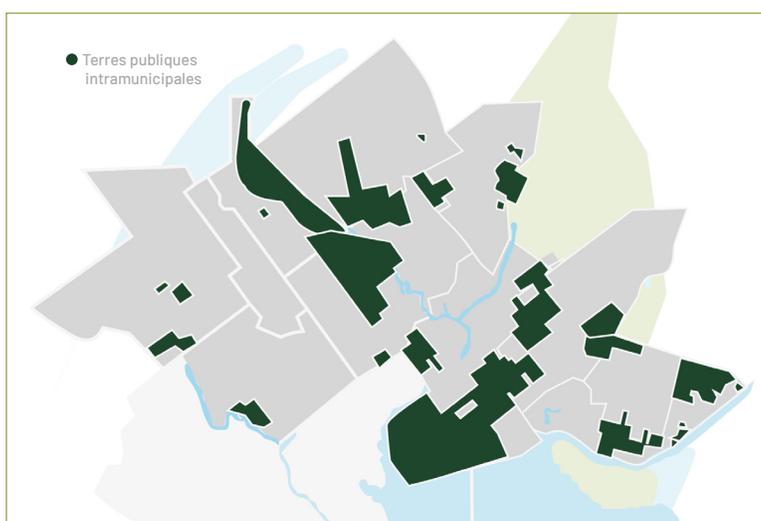
Historique de la gestion des TPI

Que signifie TPI?

Les terres publiques intramunicipales (TPI) sont des terres publiques situées à l'intérieur des limites des municipalités, dont la gestion a été transférée aux MRC.

Le 1er avril 1997, la MRC de Maria-Chapdelaine est devenue gestionnaire des terres publiques intramunicipales de son territoire. Cette délégation de pouvoirs vise à assurer une mise en valeur optimale et intégrée des possibilités de développement offertes par ce territoire, en tenant compte des préoccupations et des besoins locaux et régionaux.

Les TPI couvrent une surface d'environ 43 834 hectares, ce qui représente 18 % du territoire municipalisé. Une évaluation de ces terres a révélé un fort potentiel pour l'aménagement forestier et l'exploitation de bleuetières. En plus de ces activités, la planification intégrée a identifié des zones à fort potentiel pour les activités récréatives ainsi que des zones de conservation dans les secteurs à protéger.



En plus de permettre la mise en valeur d'une partie du patrimoine naturel collectif, la gestion des TPI présente plusieurs avantages pour les communautés locales, notamment la mise en valeur de l'environnement naturel et la création d'emplois dans la région. De son côté, la MRC a développé une expertise en gestion forestière et a intégré les principes d'aménagement durable pour une utilisation optimale des ressources naturelles tout en préservant l'environnement.

Milieu forestier

Les TPI sont divisées en 16 blocs distincts espacés les uns des autres avec chacun des superficies variant d'aussi peu que 39 ha jusqu'à 10 800 ha. Ce territoire est divisé en terrain forestier et en terrain non forestier.

Superficie par catégorie de terrain sur les TPI

Catégorie de terrain	Superficie	
	(ha)	(%)
Terrain forestier productif	18 528	42 %
Étendue d'eau	580	1 %
Site inondé, site exondé non régénéré	447	1 %
Plan d'eau et cours d'eau	133	0 %
Terrain forestier improductif	16 956	39 %
Dénudé humide	16 222	37 %
Aulnaie	598	1 %
Dénudé sec	135	0 %
Terrain à vocation non forestière	7 770	18 %
Terrain agricole	7 573	17 %
Milieu fortement perturbé par l'activité humaine (non boisé)	114	<1 %
Milieu faiblement perturbé par l'activité humaine (boisé)	24	<1 %
Île (< 1 ha)	31	<1 %
Ligne de transport d'énergie	14	<1 %
Gravière	13	<1 %
Total	43 834	100 %

Sur la forêt productive des TPI (18 528 ha), la répartition des stades de développement des peuplements forestiers est la suivante : 1 785 ha sont en voie de régénération, 2 798 ha sont en régénération, 2 971 ha sont jeunes et 10 974 ha sont matures et vieux (voir figure 2).

Définition :

En voie de régénération : peuplement dont la régénération est inférieure à 2 m ;

En régénération : peuplement dont la hauteur de la régénération se situe entre 2 m et 7 m ;

Jeune : peuplement d'une hauteur de 7 m et plus, dont l'accroissement en volume est en augmentation d'une année à l'autre ;

Mature et vieux : peuplement d'une hauteur de 7 m et plus, dont l'accroissement en volume est en diminution, voire nul ou négatif, d'une année à l'autre.

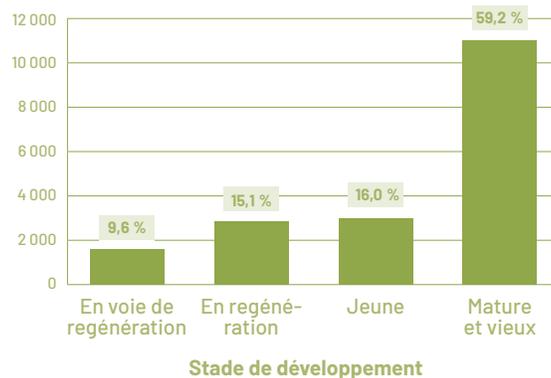


Figure2

Les volumes de bois sur pieds totalisaient 1 422 300 m³, dont 936 500 m³ (66 %) en résineux et 304 500 m³ (21 %) en peuplier, 164 500 m³ (12 %) en bouleau et 16 800 m³ (1 %) d'autres essences. Les essences les plus présentes sont le pin gris, l'épinette noire, le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc et le sapin baumier.

Milieu humide et hydrique

Les TPI comprennent de nombreux milieux humides, une composante particulière et unique. Cette caractéristique découle du fait que ces sols étaient inadaptés à l'agriculture et sont donc restés dans le domaine public. Aujourd'hui, l'industrie de la tourbe horticole en exploite une partie. La valeur écologique des milieux humides, leur potentiel de conservation et leur importance dans l'hydrologie locale sont désormais des éléments reconnus. Il est important de valoriser ces milieux pour ce qu'ils sont, car ils constituent un enjeu pour l'avenir.

La majorité des blocs de TPI sont adjacents à une des grandes rivières, dont la rivière Péribonka, la Mistassini, la Mistassibi et l'Ashuapmushuan ou le Lac Saint-Jean.

Milieux humides : 22 718 ha¹

Cours d'eau :

- 245 km (permanent)
Dont 87 km sont les grandes rivières Mistassini, Mistassibi, aux Rats, Ashuapmushuan et Petite et Grande Péribonka.
- 234 km (intermittent)²

Bleuet sauvage

Le bleuet sauvage a besoin de sols très spécifiques pour croître. Ces sols sont caractérisés par une texture sablonneuse, une faible teneur en éléments nutritifs et un drainage excessif, ce qui les rendait autrefois peu propices à l'agriculture de subsistance.

La ressource ligneuse qui y poussait, le pin gris, était également moins prisée par l'industrie forestière. C'est pourquoi ces terres sont restées en grande partie dans le domaine public. Aujourd'hui, ces terres sont très convoitées pour la culture de petits fruits et pour les essences forestières qui y poussent.

La culture du bleuet sauvage est une activité économique importante sur les TPI et de grandes superficies sont louées à des producteurs pour qu'ils y cultivent ce petit fruit bleu.

La MRC a également consentis des droits à sept coopératives agricoles importantes, un modèle d'affaires unique dans le domaine de l'agriculture. **Au total, 14 locataires exploitent 23 bleuetières sur une superficie de 7537 hectares.**

Les changements climatiques auront un impact sur les caractéristiques des sols nécessaires à la culture du bleuet. C'est pourquoi la MRC, consciente de la valeur, mais aussi de la fragilité de ces terres, a apporté son soutien aux producteurs locataires dès le début de la délégation avec des mesures visant :

- La protection des bandes riveraines pour maintenir la biodiversité;
- L'accès à des arbres pour l'aménagement de haies brise-vent avec tous les bénéfices qu'elles procurent;
- L'accès à du paillis pour la conservation des sols et la protection des zones sensibles à l'érosion.

Les TPI comprennent également deux cannebergeries.

¹ (Canards Illimités Canada, 2019)

² (GRHQ, 2020)

Planification de l'aménagement

Aménagement du territoire

La planification d'ensemble de l'aménagement des TPI est encadrée à différents niveaux. La **planification d'aménagement intégrée** (PAI) est élaborée en tenant compte de l'historique de l'utilisation du territoire, des inventaires de potentiels, des demandes du milieu, des consultations, des orientations stratégiques et des obligations réglementaires. Les affectations découlant de cette planification sont assorties de vocations qui se traduisent par des usages autorisés, compatibles et/ou complémentaires.

Les grandes affectations des TPI sont les suivantes :

- Forestière
- Agricole
- Récréative
- Récréoforestière
- Villégiature
- Conservation
- Industrielle

Aménagement forestier

Le calcul des possibilités forestières pour les TPI est effectué par le Forestier en chef. Il s'agit du volume maximum de bois qui peut être récolté annuellement tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt selon les objectifs d'aménagement durable des forêts applicables. Ces objectifs incluent notamment :

- la pérennité du milieu forestier;
- l'impact des changements climatiques sur les forêts;
- la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale;
- le maintien et l'amélioration de la capacité productive des forêts;
- l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est un outil de planification qui permet de définir une stratégie d'aménagement forestier pour les TPI sur une période de 5 ans. Il vise à assurer le respect des possibilités forestières, tout en répondant aux objectifs d'aménagement durable des forêts. Le PAFIT est soumis à une consultation publique afin de prendre en compte les commentaires de la population.

Finalement, le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) est un plan plus détaillé qui précise les zones d'intervention dans les forêts des TPI, en fonction des objectifs définis dans le PAFIT et des possibilités forestières établies. Il identifie également les travaux sylvicoles à réaliser dans chaque secteur en fonction des objectifs à atteindre. Le PAFIO est préparé au minimum une fois par an, mais peut être actualisé plus fréquemment au besoin durant l'année. Tout comme le PAFIT, le PAFIO fait l'objet d'une consultation publique pour permettre aux parties prenantes de donner leur avis et de contribuer au processus.

Aménagement écosystémique

L'aménagement écosystémique des forêts a pour but de maintenir la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en réduisant les différences entre la forêt aménagée et la forêt naturelle d'avant l'industrialisation. Cet objectif est inscrit dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier depuis 2013.

En tant que responsable de la planification, de la réalisation et du suivi des activités d'aménagement forestier sur les terres publiques, la MRC intègre les principes de l'aménagement écosystémique dans sa gestion des forêts. Dans ses actions, la MRC cherche notamment à :

- **Limiter la taille des aires de coupes et à répartir les interventions;**
- **Diversifier la composition en essences d'arbres et à les adapter aux changements climatiques;**
- **Favoriser la préservation des éléments clés pour la faune (ex. : maintien de gros chicots à valeur faunique lors de la récolte, rétention des essences feuillues dans les lisières, etc.);**
- **Accorder une attention particulière aux intérêts écologiques des milieux humides et riverains.**



Autécologie du pin gris

Les forêts des TPI se caractérisent par la présence prédominante du pin gris, représentant 31 % du volume de bois commercial² et dominant 28 % des peuplements productifs³, soit 5 260 hectares sur 18 528 hectares de forêt productive.

Bien que le pin gris soit souvent associé aux sols sablonneux, cette association ne reflète pas sa niche potentielle, mais plutôt sa niche effective, car cette espèce a une tolérance limitée à la concurrence sur les sites plus riches.

Le pin gris est une essence qui a besoin de lumière et tolère mal l'ombre, même aux stades de semis, de futaie et de maturité. **Sa longévité se situe généralement entre 60 et 80 ans** et il est fortement dépendant du feu pour se régénérer naturellement.

Son aménagement forestier représente donc un défi d'harmonisation étant donné que les forêts de pin gris présentes sur les TPI sont originaires de vastes incendies et sont du même âge, tous rendus à maturité.

Ces peuplements ont également peu ou pas de régénération en sous-étage. La MRC s'engage à reboiser l'ensemble des forêts de pin gris qui ont été récoltées dans le cadre de ses activités d'aménagement.

Les forêts de pin gris partagent les mêmes sols que le bleuet sauvage, ce qui a conduit la MRC à chercher un équilibre entre la contribution à l'agriculture locale par la culture du bleuet et l'aménagement forestier, incluant les activités récréatives associées à ces forêts.

La niche potentielle correspond à l'ensemble des conditions environnementales (humidité, température, minéraux, etc.) dans lesquelles une espèce pourrait théoriquement survivre alors que **la niche effective** correspond à l'ensemble des conditions dans lesquelles une espèce est effectivement présente en raison de divers facteurs biologiques (compétition, maladies, parasites, etc.).

² Carte dendrométrique 2021

³ Carte écoforestière 2022

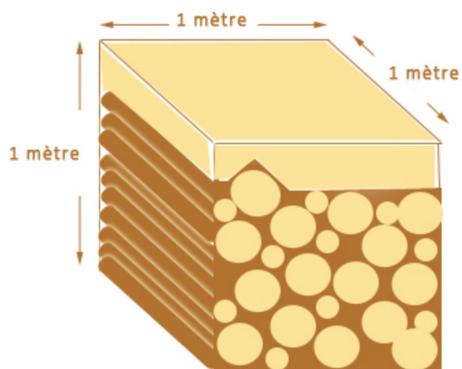
Récolte

Possibilité forestière

La possibilité forestière annuelle est établie pour les TPI à :

- Résineux 23 400 m³
- Peuplier 7 300 m³
- Bouleau 3 300 m³

En 2021, le volume estimé de bois sur pieds sur les TPI était d'environ 1400 000 m³ et le volume à maturité était évalué à 1100 000 m³.



1 m³ de bois correspond à un volume plein de 1 m de longueur x 1 m de largeur x 1 m de hauteur.

Chaque mètre cube de bois correspond à l'absorption d'une tonne de CO₂ de l'atmosphère.

Environnement - ISO-14001

Les activités d'aménagement forestier sur les TPI sont certifiées selon la norme ISO 14001 depuis 2013, ce qui permet de garantir une meilleure protection de l'environnement et de standardiser les pratiques forestières. La MRC possède sa propre certification, qui permet à de nombreux petits entrepreneurs de travailler sous son système de gestion environnementale. Depuis le début de la certification en 2013, chaque année sont réalisées en moyenne :

- **40** inspections de machinerie, d'équipements ou de travailleurs
- **20** formations ou rencontres de démarrage avec des travailleurs

La MRC a adopté en 2013 une politique environnementale qui confirme son engagement en matière de protection de l'environnement et de lutte aux changements climatiques, dont notamment :

- **Respecter les lois et règlements** et même les dépasser;
- **Améliorer ses pratiques** forestières et ses activités en milieu forestier;
- **Prévenir et lutter** contre la pollution.

Procédé de récolte

Le règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) s'applique sur les terres publiques intramunicipales (TPI), car elles sont du domaine public. La récolte de bois y est planifiée et exécutée en respectant la réglementation en vigueur. Cependant, sur les TPI, la MRC impose des mesures plus restrictives en raison de la proximité des forêts avec les municipalités et de l'utilisation plus intensive des forêts à des fins récréatives.

Toutes les activités reliées à la récolte de bois sont confiées à des entreprises locales par contrat. La MRC effectue le contrôle financier, le suivi et la vérification de la qualité des travaux, le respect des clauses contractuelles et la reddition de comptes au gouvernement.

Les activités de récolte de bois sur les TPI sont entièrement réalisées avec des équipements forestiers modernes, ce qui permet une meilleure protection des sols, une qualité de bois répondant aux normes des acheteurs et une préservation de la régénération. De plus, les cimes et les branches sont laissées en forêt, ce qui permet une meilleure répartition de la biomasse résiduelle et une intégration paysagère plus acceptable de la récolte de bois.

Depuis le début de la délégation, en moyenne 125 hectares de forêt ont été récoltés chaque année sur une superficie totale de 18 528 hectares de forêts productives.

Bilan technique et financier de 25 ans de récolte

La principale activité économique sur les TPI est l'aménagement forestier qui s'y pratique par les activités de récolte. Les bois récoltés sont principalement destinés aux usines de sciage locales, mais sont également acheminés vers d'autres transformateurs en fonction des opportunités de marché. Au fil des ans, les droits de récolte sur les TPI ont évolué, passant de 12 conventions à une seule sous le nouveau régime forestier de 2013. Depuis, c'est la MRC qui confie les travaux planifiés à des entrepreneurs locaux et assure le suivi financier et la qualité des travaux.

De 1998 à 2021, les volumes de bois récoltés sont de :

- Résineux 400 000 m²
- Peuplier 60 000 m³
- Bouleau 35 000 m³

De 1998 à 2001, les volumes de bois récoltés sur les superficies agricoles louées sont de :

- Résineux 106 000 m²
- Peuplier 7 000 m³
- Bouleau 1 000 m³

Au cours des 25 dernières années, l'aménagement forestier a généré des revenus bruts de

23,8 M \$

dont 2,4 M \$ en redevances,

qui ont été entièrement réinvestis sur le territoire sous forme de travaux directs, indirects et de contributions à d'autres usages du milieu forestier.

Le déboisement de 1 200 ha en nouvelles superficies pour la culture du bleuet sauvage a contribué à l'économie locale en générant des revenus bruts de

6,5 M \$

dont un montant de **4,8 M \$** qui a été réinvesti dans l'aménagement des bleuetières.

Travaux sylvicoles non commerciaux

Aménagement durable des forêts en lien avec les changements climatiques

Les forêts contribuent naturellement à réguler le climat, puisqu'elles séquestrent et emmagasinent le carbone.

L'aménagement forestier contribue également à réguler le climat :

- par l'augmentation de la productivité des forêts;
- en récoltant du bois de qualité pour le transformer en produits forestiers.

La meilleure des stratégies d'atténuation par le secteur forestier vise à augmenter la séquestration et le stockage du carbone par les forêts tout en assurant un apport soutenu en produits du bois (GIEC, 2007).

Reboisement - Séquestration du carbone

Le rôle du secteur forestier dans la lutte contre les changements climatiques

Dans son Plan pour une économie verte 2030, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de 37,5% des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 et de l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

La contribution globale du secteur forestier à la réduction des gaz à effet de serre est maintenant démontrée. Un rapport des Nations Unies présente le développement économique du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain.

La production d'un mètre cube de bois permet de capter environ 1 tonne équivalente de CO₂. Les forêts et les produits forestiers peuvent donc jouer un rôle stratégique dans l'atténuation des changements climatiques⁴.

⁴MRNF, Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques, 2021

A photograph of a person in a forest, wearing a cap and holding a rifle. The person is wearing a bright orange shirt and camouflage pants. The background shows trees with yellow and green leaves, suggesting an autumn setting. The person is looking towards the left of the frame.

Faune

Les TPI sont incontestablement très utilisés pour la pratique de la chasse, particulièrement la chasse au gros gibier.

Le nombre important de sites de chasse et l'achalandage que l'on y observe démontre les impacts positifs de l'aménagement forestier sur l'habitat de l'orignal, mais aussi la forte pression de chasse engendrée par ces forêts publiques de proximité.

Bilan de 25 ans de travaux sylvicoles

Les peuplements forestiers sur les TPI sont régénérés naturellement par le feu, ce qui rend souvent nécessaire le reboisement après la récolte. Les essences d'arbres reboisées sont toutes indigènes de la forêt québécoise, afin de maintenir la diversité et la résilience de la forêt pour l'avenir. La MRC préconise toujours le reboisement de plusieurs essences différentes pour assurer une diversité génétique. Sur les TPI, les essences les plus fréquemment plantées par ordre d'importance sont :

- Pin gris
- Épinette noire
- Pin rouge
- Épinette blanche
- Pin blanc
- Mélèze

Dû à l'évolution rapide du climat régional causé par les changements climatiques, d'autres essences seront progressivement reboisées dans les années à venir en plus des essences forestières indigènes actuellement reboisées. Cette approche dite de migration assistée consiste en le **déplacement d'espèces assisté par l'homme en réaction aux changements climatiques**. Cela permettra de s'adapter aux conditions climatiques changeantes et de maintenir une forêt productive et résiliente.

- Chêne rouge
- Érable à sucre
- Ostryer de Virginie
- Thuya occidental
- Tilleul d'Amérique

La MRC veille à ce que toutes les superficies récoltées soient reboisées.

4 800 000 arbres

ont été plantés sur une superficie de **2 457 hectares** au cours des 25 dernières années

(entre 1998 et 2022).

En outre,

385 000 arbres

ont été plantés dans les bleuetières des TPI, principalement pour aménager des haies brise-vent.

Retombées économiques et partenariats

Chemins multi-usages

La quantité importante de chemins sur les TPI représente un important enjeu économique et environnemental. En effet, il y a actuellement **410 km** de chemin multi-usages en milieu forestier et **333 km** de chemins à l'intérieur des bleuetières, ainsi que **209 km** de sentiers récréatifs qui ne sont pas partagés. Le réseau routier comporte également des milliers de traverses de cours d'eau.

Que signifie un bilan annuel neutre?

Un bilan annuel neutre signifie que le nombre de kilomètres de chemins construits et le nombre de kilomètres de chemins abandonnés ou déclassés sont équilibrés, de sorte que le total de kilomètres de chemins multi-usages sur les TPI reste constant d'une année à l'autre. L'objectif est de préserver l'environnement et de maintenir un équilibre entre les besoins économiques et la conservation des habitats naturels.



Retombées pour le milieu en quelques chiffres

La proximité des TPI avec les zones urbaines en fait des terrains propices à une multitude d'usages. Cependant, cette diversité d'activités présente des défis majeurs en termes de cohabitation, tant entre ces différentes pratiques qu'avec la préservation du territoire, la gestion forestière et l'agriculture.

On retrouve présentement sur les TPI :

47 km

de pistes
cyclables;

46 km

de sentiers de
ski de fond et
de raquette;

163 km

de sentiers
de quad et de
motoneige;

7 983 ha

en baux agricoles.

Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean

La présence du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean sur les TPI est omniprésente. La délégation de gestion des TPI a été l'amorce dans la volonté et la capacité de la MRC à mettre en place un projet de parc régional. Les TPI ont été et demeurent toujours un levier important dans la mise en valeur de sites du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean et la mobilisation des partenaires et organismes associés qui gravitent autour de cette initiative.

Secteurs :

- **Racine - Vauvert**
- **Albanel** (9^e chute et Association des sportifs)
- **Écluse**
- **Saint-Eugène**
- **Chute-à-l'Ours**
- **L'Énergie**

Activités et interventions

La MRC effectue plusieurs activités de contrôle et de gestion du domaine foncier sur les TPI.

- Traitement de 65 dossiers d'occupants sans droits
- 150 transactions de vente pour des revenus de 1,3 M
- Inspection et surveillance en continu
- Acquisition et consolidation du territoire public

Autres ressources

15 sites d'extractions de substances minérales de surface (sable et gravier) sur une superficie de 13 hectares.

Agriculture

bleuet - canneberge et autres cultures

Depuis 1997, la MRC a permis de créer 12 bleuetières et 2 cannebergeraies.

Autres usages

- Sites de traitement à vocation environnementale (en partenariat avec la RMR)
- Tours de télécommunication
- Prises d'eau potable collectives
- Réseau de piézomètres de suivi de la qualité de l'eau souterraine sur les TPI
- Voies d'accès aux ressources
- Forêt d'enseignement et son pavillon (en collaboration avec le CFP du Pays-du-Bleuet)
- Peuplement semencier
- Accès publics au lac St-Jean
- Terrain de camping
- Développement de sites touristiques ou d'intérêt
- Érablière
- Sites de villégiature
- Baux d'exploration de gisement de tourbe et baux d'exploitation.

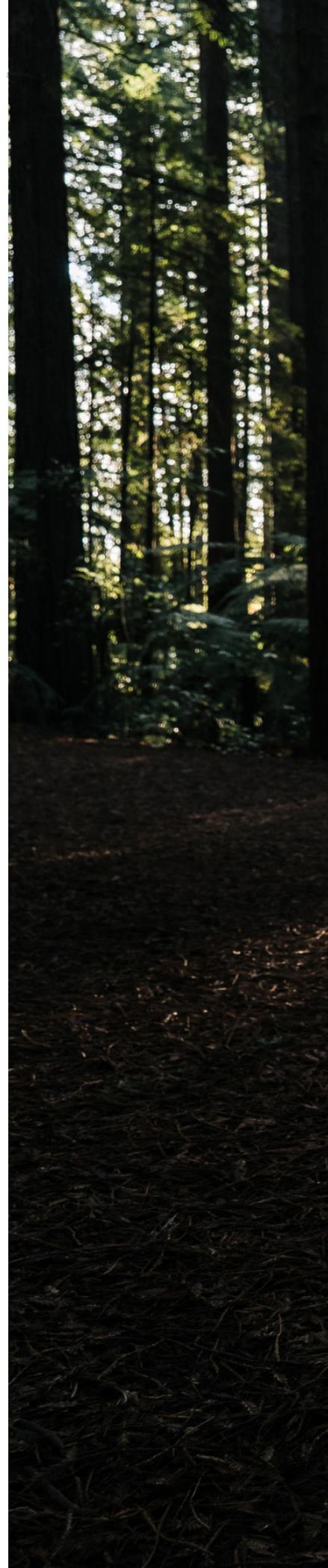
Vision durable pour l'avenir

Nous sommes fiers de célébrer 25 années de gestion responsable des terres publiques intramunicipales par la MRC.

Ce cahier témoigne de notre engagement envers la préservation et la valorisation de ces terres, tout en respectant les écosystèmes et la biodiversité.

Notre vision pour l'avenir est orientée vers la durabilité. Nous continuerons de travailler avec les parties prenantes locales, les experts en environnement et les organisations de conservation pour développer des approches novatrices, promouvoir des stratégies durables et susciter une prise de conscience collective quant à l'importance de la préservation des TPI.

En refermant ce cahier de célébration, nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui ont contribué à cette belle histoire. Ensemble, nous construisons un avenir meilleur pour nos communautés et notre environnement.







MRC *de*
MARIA-CHAPDELAINE